



Mariage franco/tunisien

Par Visiteur

J'aimerais me marier avec une Tunisienne en France et par la suite vivre avec elle en France. J'aimerais savoir les démarches à suivre pour faire cela. J'ai pensé à un visa touristique et ensuite se marier mais je ne sais pas si cela est possible. Nous sommes tous les deux étudiants. En fait tout ce que l'on souhaite c'est vivre ensemble sans problème. Que devons nous faire?

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires. Est-ce que l'un de vous deux est français?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis de nationalité Française et elle est de nationalité Tunisienne

Par Visiteur

Bonjour,

Si votre amie souhaite faire ses études en France elle peut faire auprès du consulat de France en Tunisie, une demande de visa pour études d'une durée supérieure à 3 mois (visa long séjour). Pour se faire elle doit être inscrite dans un établissement public ou privé d'enseignement.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Le problème est qu'elle ne peut faire ça. La situation est assez compliquée. Est-il possible de se marier avec un visa touristique? Ensuite demander une carte de séjour afin que l'on puisse vivre ensemble.

Par Visiteur

Bonsoir,

L'obtention d'un visa court séjour est très compliquée. Je pense que le mieux puisque vous avez l'intention de vous marier est de faire la demande d'un d'un visa long séjour en vue de se marier avec un ressortissant Français et de s'installer en France.

Cordialement

Par Visiteur

Il me semblait que le visa touristique est tres simple a avoir contrairement au visa long séjour. En fait notre situation actuelle ne nous permet pas de nous voir. Et on aimerait que cela se fasse assez vite. Le visa touristique est valable 3 mois. De toute facon il suffit de se marier pendant cette période, et ensuite demander a la préfecture un titre de séjour.

Par Visiteur

Effectivement vous pouvez opter pour cette solution. Cependant comme toute demande de visa il y a un risque de refus.

Bonne chance pour vos démarches.
Cordialement